

le monde. A titre d'exemple, je voudrais mentionner qu'un bon nombre de médecins et de représentants de professions libérales ont offert spontanément, et dans quelques cas, gratuitement, leurs services. Existe-t-il de meilleur exemple d'altruisme et de générosité? J'aimerais aujourd'hui renouveler l'appel que j'ai lancé à plusieurs reprises aux hommes d'affaires, industriels, membres des professions libérales, enseignants et techniciens du Canada français. Aidez-nous à aider les autres, car sans votre concours nous ne saurions mener à bonne fin la tâche importante et complexe que le Canada a entreprise, en particulier dans les pays du tiers-monde francophone.

Comme vous le voyez, nos rapports bilatéraux avec les pays francophones sont déjà nombreux et étroits. Je voudrais vous exposer maintenant comment le Gouvernement canadien envisage l'élaboration au sein de la francophonie de rapports multilatéraux que tous semblent souhaiter. Nos idées là-dessus me semblent refléter certains grands thèmes qui se dégagent des déclarations faites à ce sujet un peu partout dans le monde francophone. Il va de soi que la francophonie, sans exclure nécessairement les aspects économiques, serait essentiellement une vaste entreprise culturelle; nul ne songe à la voir déborder sur le domaine politique. Pour être durable, elle sera oeuvre commune, s'élaborera dans le contexte de consultations constantes entre partenaires égaux, compte tenu des structures propres à chaque pays. Il s'ensuit que la francophonie devra s'incarner dans des formules très souples et variées. En effet, elle requiert un libre concours de toutes les bonnes volontés, une participation de toutes les initiatives privées; elle appelle aussi une coordination internationale cohérente qui suppose l'appui des gouvernements francophones.

Telle est d'ailleurs la voie dans laquelle cette francophonie paraît maintenant s'être engagée, car celle-ci, en effet, a commencé d'exister et le Canada, pour sa part, y participe déjà. Mentionnons entre autres les organismes suivants:

- l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (dite AUPELF), créée en 1961 grâce à l'initiative de l'Université de Montréal;
- l'Association internationale des Journalistes de langue française;
- l'Association internationale des Juristes de langue française;
- l'Association internationale des Médecins de langue française;
- l'Association inter-parlementaire des pays de langue française, en voie de création;
- le Comité de l'ONU pour la défense de la langue française dans les organisations internationales;
- la Communauté radiophonique de la langue française, la Fédération du français universel.